

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

1er RALLYE NATIONAL DES CORBIERES

08 & 09 avril 2023

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : **Lundi 16 janvier 2023**
- Ouverture des engagements : **Lundi 20 février 2023**
- Clôture des engagements : **Samedi 25 mars 2023**
- Liste des engagés à participer au rallye : **Dimanche 26 mars 2023**
- Parution du carnet d'itinéraire : **Dimanche 2 avril 2023**
- Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 2 avril** de 9h à 12h et de 14h à 18h00
Vendredi 7 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h00
- Récupération du Roadbook et vérifications des documents administratifs et distribution des autocollants rallye le : **Dimanche 2 avril** de 9h à 12h
Vendredi 7 avril de 9h à 12h et de 14h à 16h
Lieu : Restaurant le **Tee-Py**, 5 rue des Romains, 11200 Lézignan-Corbières
- Vérifications des documents administratifs et distribution des autocollants rallye le :
Samedi 8 avril de 7h à 8h20
Lieu : Boulodrome près de la buvette, Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES

Les équipages devront présentés obligatoirement au CH Vérifications Techniques, auprès des relations concurrents, l'original de leur permis de conduire et l'original de leur licence

- Vérifications des voitures le : **Vendredi 7 avril** de 16h00 à 19h30
Samedi 8 avril de 7h15 à 8h30
Lieu : Centre-ville de Lézignan Corbières Cour de la République (en face de la Mairie) 11200 LEZIGNAN CORBIERES (**Vendredi 7 avril**) et Site de Gaujac (**Samedi 8 avril**)
- Heure entrée parc fermé (parc de départ) le : Vendredi 7 avril à partir de 16h15 et Samedi 8 avril à partir de 7h15 après les vérifications techniques.
Lieu : Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- 1ère réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 7 avril à 18h00
Lieu : Maison de l'entreprise Corbières Minervois Gaujac, Rue Gustave Eiffel LEZIGNAN CORBIERES
- Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 8 avril à 9h**
Lieu : Boulodrome près de la buvette, Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 8 avril à 9h**
Lieu : Parc fermé => Parking Visiteurs, Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- Le briefing des pilotes sera distribué par écrit.

- Départ de : Parc fermé du site de Gaujac à LEZIGNAN CORBIERES le Samedi 8 avril à 10h00 modifiable selon le nombre de partant VHC et VHRS
- Publication des résultats partiels le : **Samedi 8 avril et Dimanche 9 avril** sur internet : www.FFSA.org et au Boulodrome près de la buvette, site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- Arrivée à : LEZIGNAN CORBIERES => PARC FERME.
Lieu :Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES à partir de 16h56 le **Dimanche 9 avril**
- Vérification finale le : **Dimanche 9 avril** à la fin du rallye, au Garage BELLE ISLE AUTO-rue de la plaine – 11220 LEZIGNAN CORBIERES
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
- Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 9 avril** à l'issue des épreuves spéciales.
- Remise des prix le : **Dimanche 9 avril** sur le podium près du parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Corbières, en qualité d'organisateur administratif, organise les **08 et 09 avril 2023**, le **1^{er} Rallye National des Corbières**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée et la FFSA le 2 janvier 2023 sous le numéro 45 .

Comité d'Organisation : *Tous les membres de l'ASA Corbières*

Président : **Christophe NATEWAJKO**

Membres : **Tous les membres du comité directeur de l'ASA Corbières**

Secrétariat du Rallye et adresse d'envoi des engagements :

ASA CORBIERES Chez NATEWAJKO Christophe 12 rue du pont du Gard 11200 LEZIGNAN CORBIERES

Téléphone : **07.50.88.60.33**

Mail ASA CORBIERES: asac0806@gmail.com

PC COURSE: MAISON DE L'ENTREPRISE CORBIERES MINERVOIS GAUJAC Rue Gustave Eiffel LEZIGNAN CORBIERES

Lieu, date, horaire : à partir du Vendredi 7 avril jusqu'au dimanche 9 avril 20h

Organisateur technique

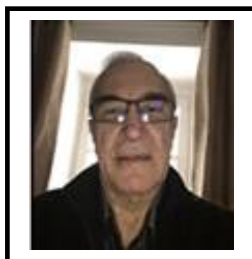
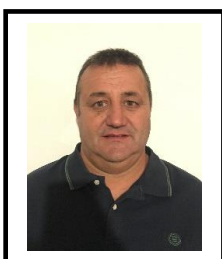
Nom : **ECURIE CORBIERES RACING TEAM**

Adresse : 3 Rue Jean Vilar 11200 LEZIGNAN CORBIERES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1P. OFFICIELS

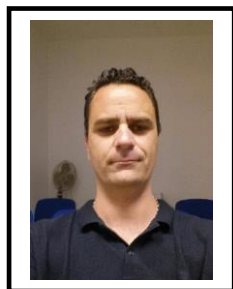
PRESIDENT DU COLLEGE



Jacques PAOLI
Licence N°2692/0805

Jean Christophe LEROY
Licence N°5492/0701

Jean François PASCAL
Licence N°2806/0801
DIRECTEUR DE COURSE PC



Nicolas BALDIT
Licence N°0801/134045

Directrice d'ES



Nathalie CHANTAGREL
Licence N° 0801/9549

Directeur d'ES



Sébastien ROL
Licence N°44492/0511

DIRECTION DE COURSE EN ES

ES1/ ES3 /ES5 / ES7

ESCLOUPE Yves (Directeur de course)

Licence N° 76046/0903

GHENO Jean (Directeur de course adjoint)

Licence N°31781/0803

ES2/ ES4 /ES6 / ES8

ANDREANI François (Directeur de Course)

Licence N°132975/0715

ROPP Axel (Directeur de Course Poste Inter)

Licence N°296875 /0815

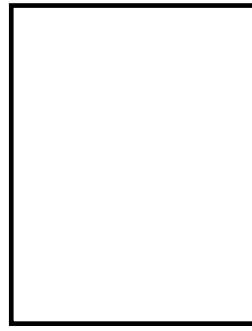
CRAC



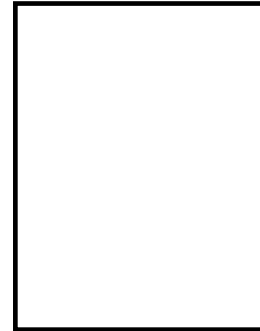
Véronique CARBOU
Licence N°0809/119788



Jean-Luc DEVRIESE
Licence N°37766



Michel RIBES
Licence N° 0816/15585



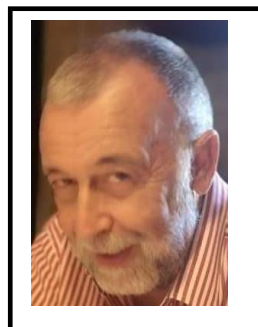
Elisabeth RIBES
Licence N° 0809/179595



Magalie VIDAL
Licence N°179595/0804



Alain DESSENS
Licence N°19459/0816



Jean-claude CHRISTOL
Licence N°15590/0811



Chef Médecin
Mohamed
EL RAKAAWI
Licence

COMMISSAIRES TECHNIQUES



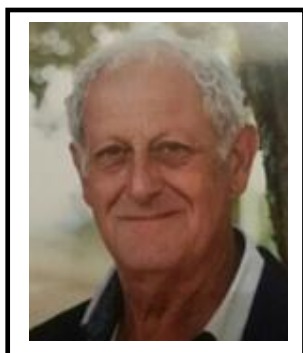
Jean-Michel OTTAVI
Licence N° 0816/1534
**Responsable Technique
MODERNE**



André FOURMENT
Licence N°6222/0907



Christian
MANGEMATIN
Licence N°6507/0801



Michel MOLINE
Licence N° 0801/9502



Marcel CERDAN
Licence N°19463/0816



Laurent ROQUES
Licence N°16814/0908



Jean-Louis BOSC
Licence N°14848/0805

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye National des Corbières compte pour :

La coupe de France des Rallye 2023

Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les horaires des vérifications administratives et techniques.

- Lieu : Boulodrome, Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES pour les vérifications administratives.
- Dates et Lieu : Vendredi 7 avril, Centre ville de Lézignan Corbières Cour de la République (en face de la Mairie) 11200 LEZIGNAN CORBIERES et samedi 8 avril sur le site de Gaujac, pour les vérifications techniques .

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} RALLYE NATIONAL DES CORBIERES doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Samedi 25 mars 2023.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (Moderne, VHC, VHRS, VMRS confondues)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 550 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 €

Un ou deux licenciés par équipage ASA CORBIERES :520 €

*En outre il sera perçu une somme forfaitaire de 40 € pour le système de géolocalisation obligatoire.

*Lors des **vérifications administratives** un chèque de **300€** de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation. (Chèque à l'ordre de « SPVHRC » non encaissé et rendu à la fin du rallye en échange du système).

***Géolocalisation :** Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications Techniques.

Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire (SPVHRC) qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non mise en fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA. IL est demandé de prévoir 2 prises USB à moins de 70cm des descentes d'arceau copilote.

L'Organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Ouverture du Parc d'assistance : Vendredi 7 avril à 8h

Lieu : Dans le parc du Site de Gaujac.

L'assistance sera seulement autorisée dans le Parc du Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES et il sera demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye National des Corbières représente un parcours de 344 kms.

Il est divisé en **2** étapes et **4** sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **97.00** kms.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 8 avril 2023 (37 kms de chrono)

ES 1/3 : Tournissan-Talairan : longueur 4.10 kms

ES 2/4 : Jonquières – Pilote – Montplaisir : longueur 14.40 kms

Dimanche 9 avril 2023 (60 kms de chrono)

ES 5 /7 : Albas - Palairac : longueur 18 kms

ES 6 /8 : Vignevieille-Saint Pierre des Champs : longueur 12 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Attention : Des contrôles seront effectués et sanctionnés pour les retournements sauvages sur le parcours des reconnaissances.

En outre, la voiture utilisée en reconnaissance ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc, ...), à l'exception de ceux prévus dans le cadre des reconnaissances (conformément à l'art.6.2.2 du règlement standard des rallyes).

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix :

1^{er} équipage au général : 550 euros

2^{-ème} équipage au général : 275 euros

3^{-ème} équipage au général : 185 euros

Coupes : aux 3 premiers au scratch, au premier de chaque classe, au deuxième de classe si plus de 5 partants dans la classe, au troisième de chaque classe si plus de 10 partants dans la classe et aux 1^{ère} féminine (Pilote et Copilote).

La remise des prix se déroulera sur le podium près du parc fermé final.

Lieu : Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES